

Date de dépôt : 30 juillet 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Stauffer : Affaire Kadhafi, merci au Conseil d'Etat!

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 juin 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans l'affaire « Kadhafi », le groupe MCG tient à remercier la fermeté dont a fait preuve le Conseil d'Etat ! En revanche, nous imaginons que le Gouvernement aura suivi avec intérêt l'attitude du Parlement ainsi que les déclarations du premier citoyen de Genève, à savoir le Président du Grand Conseil !

En date du 18 juin 2010, lors de la séance plénière du Grand Conseil M. Guy Mettan, assurant la fonction de Président du Grand Conseil, a rédigé, lu, émis un communiqué de presse au nom du Parlement expédié à l'ensemble des médias par le biais de la messagerie officielle du secrétariat du Grand Conseil et par le Sautier, sans en être autorisé par le Bureau du Grand Conseil, pas plus que par le Parlement ! Vous pourrez consulter les propos tenus depuis l'adresse Internet suivante : <http://promcg.blog.tdg.ch/media/00/00/448661782.pdf>.

En date du 20 juin 2010, M. Guy Mettan, invité sur le plateau de la télévision suisse romande dans le cadre de l'émission « Mise au Point » en sa qualité de Président du Grand Conseil, en a rajouté une couche en condamnant les institutions genevoises et en blâmant la police et le pouvoir judiciaire, dans la gestion du dossier « Kadhafi » !

M. Guy Mettan est allé jusqu'à déclarer que Genève devait payer pour ses fautes la moitié des 1,5 millions, je cite : « il y a une coresponsabilité et Genève doit payer 750 000 F, ce qui représente 1 millionième du budget de l'Etat, ce n'est rien » !

Je vous invite à visionner les images sur le site Internet de la télévision suisse romande à l'adresse suivante: <http://www.tsr.ch/video/emissions/mise-au-point/2131879-interview-guymettan-president-du-grand-conseil-ge.html>

Il sied de préciser qu'un texte parlementaire est actuellement déposé par devant le Grand Conseil sous la forme d'une motion que vous pourrez consulter à l'adresse Internet suivante : <http://promcg.blog.tdg.ch/media/02/01/736388961.pdf>.

Ma question est la suivante :

Que pense le gouvernement de la condamnation des institutions genevoises par le représentant du Grand Conseil, M. Guy Mettan, et, plus généralement, de ses déclarations ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a pris note des propos visés par l'interpellation. Ces propos appartiennent à son auteur.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat remercie l'interpellant pour son soutien dans ce dossier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP